

D2022-6-5-27



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 35
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 12

Date de convocation :
17 juin 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

30 JUN 2022

et affichage le :

30 JUN 2022

1 - Commande Publique
1.1 - Marchés Publics

L'an 2022, le 23 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 17 juin 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juin 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Lancement de la consultation du marché de l'étude pré-opérationnelle

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Jean TURMEL		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY				X : M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X : M. Didier DUCHEMIN	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS					X
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			X : M. Corentin GOETHALS		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	34	1	8	6	12
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			35		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			43		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau, créée au 1^{er} janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes. Dans le cadre la fusion, la compétence habitat des deux anciennes Communauté de Communes, Intercom du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, était assumée par l'Intercom de la Vire au Noireau. En revanche les pôles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie ont conservé la compétence.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, la modification des statuts de l'Intercom a été votée, confirmant ainsi la volonté communautaire d'étendre la compétence logement-habitat à l'intégralité du territoire intercommunal.

La commune de Vire Normandie a déjà une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-ville élargi et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun sur le reste de son territoire jusqu'en 2025. Dans une volonté d'harmonisation de la politique habitat, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH intercommunale.

La procédure de passation utilisée est un marché à procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique.

Le marché est non alloti car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique	60%
2.1 Pertinence de la note méthodologique détaillée notamment de la méthodologie d'approche des acteurs, des partenaires, de recueil des informations et des besoins.	30 %
2.2 Planning prévisionnel détaillé	30%
2.3 Moyens humains mis à disposition évalués notamment au regard de l'organisation de l'équipe, des compétences, qualifications, niveaux d'expertise et pluridisciplinarité des membres de l'équipe.	

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 7 juin 2022 et du Bureau communautaire réuni le 13 juin 2022, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer la publicité pour la consultation de cette étude pré-opérationnelle qui interviendra à compter du 1^{er} septembre, date de transfert intégral de la compétence.
- d'approuver les modalités de passation du marché d'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à compter du 1^{er} septembre :
 - à signer les pièces du marché de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale et tout document afférent
 - toutes autres diligences concernant la demande de subvention auprès de l'ANAH (ou autre partenaire)

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

